

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 08 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le huit octobre, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert LETELLIER, Maire d'Ambrumesnil.

## Date de Convocation

30 septembre 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, LEBOURG Éric, QUIBEL Mickaël, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, FORESTIER Monique, GRUCHY Marie-Laure, HAMON Sabine, HEBERT Julien, SANCIER Dominique

En exercice : 11

## Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Monsieur Alain REINE

Présents : 10

Pouvoir de M. Alain REINE à M. Eric LEBOURG

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Madame Monique FORESTIER

## Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 02 juillet 2021
2. Validation des travaux supplémentaires « Aménagement du préau »
3. Détermination du nom de la rue du nouveau cimetière
4. Subvention exceptionnelle de 150 € à l'association EMMA
5. Pose d'un hydrant rue de l'Ancienne Mare face au stade
6. Validation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)
7. Repas des aînés
8. Colis de Noël
9. Concours des maisons fleuries 2021 – Règlement de la facture à l'entreprise BELLET
10. Tarifs des salles de location
11. Tarif des concessions – ancien cimetière
12. Tarif des cavurnes – ancien cimetière
13. Tarif du columbarium – ancien cimetière
14. Fixation du prix de l'insertion publicitaire dans le prochain journal communal
15. Questions diverses

## Rajouts à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

A- Logement communal - Changement de locataire

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

## **1- Adoption du compte-rendu du vendredi 02 juillet 2021**

Monsieur le Maire revient sur différents points du compte-rendu :

- Commission de contrôle sur la salle des 12 Etoiles d'Or : l'avis défavorable a été levé par le S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours), suite au contrôle effectué par l'entreprise SMS SERVICES missionnée par l'entreprise SICLI, montant de la facture 196 €.
- Problème de connexion internet rue Vasse : Monsieur le Maire s'est rapproché de la vice-présidente du Syndicat numérique pour évoquer ce problème et une réponse positive lui a été donnée pour une extension de 70 mètres. A charge pour les particuliers de se raccorder.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

### **Vote du rajout à l'ordre du jour**

#### **A- Logement communal – Changement de locataire**

Monsieur Letellier expose que Monsieur et Madame Mohamed MIDAFI ont quitté le logement communal au-dessus du commerce et ce au 31 août dernier.

Monsieur Ludovic DUCROQ sera le nouveau locataire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le montant du loyer reste fixé à 500 €/mois.

Un bail, qui sera consenti aux mêmes conditions que celui régularisé entre la commune d'Ambrumesnil et Monsieur et Madame MIDAFI, sera rédigé auprès de l'office notarial de Maîtres Vannier et Zazzali, notaires à Ouille la Rivière et signé lundi 11 octobre à 17 heures.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTENT** en faveur de ces dispositions

**DONNENT** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

#### **2- Validation des travaux supplémentaires « Aménagement du préau »**

Monsieur le Maire rappelle que dans la délibération N° 2020-047 du 18/09/2020 et la N° 2021-006, le Conseil Municipal a pris la décision d'aménager le préau situé dans la cour jouxtant la mairie et de missionner le bureau d'études PLANS ET CONSEILS ART. pour la conception et le chiffrage de ce projet et le bureau d'architecte ABC pour la prestation architecturale.

Il ajoute que dans la délibération N° 2021-004 du 15/01/2021, le Conseil Municipal a missionné le même bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Il rappelle le montant global des travaux 31 972, 96 € H.T. soit 38 367,54 € T.T.C. – délibération N°2021-005 du 15/01/2021

Monsieur le Maire continue en rappelant le vote de la prise en charge par le bureau d'études PLANS ET CONSEILS ARTS (350,00 € H.T.) et le bureau d'architecte ABC (200,00 € H.T.) pour la prestation architecturale concernant la remise à jour du permis de construire relatif à l'aménagement du préau au travers de la délibération N°2021-045 du 02/07/2021 suite à l'annulation du premier dossier de permis de construire par les services de l'Etat.

Il ajoute que le dossier a été revu, corrigé et accepté par les services de l'Etat mais que des travaux supplémentaires ont été demandés pour acceptation finale :

- Création d'une ouverture en pignon 1 752,35 € H.T.
- Pose d'une porte 3 403,00 € H.T.
- Travaux électriques : éclairages divers, alarme incendie... 3 281,82 € H.T.

Ce qui engendre des frais supplémentaires dans certains corps de métier :

- Gros œuvre	SARL Arnaud CORUBLE	8 047,78 € H.T.
- Menuiserie ext	BOIS Services	7 498,00 € H.T.
- Isolation/plâtrerie	Monsieur Specht Michel	6 707,05 € H.T.
- Peinture/enduit	VALIS	3 282,50 € H.T.
- Plomberie	Ets Michel LECLERC	3 518,66 € H.T.
- Electricité	GL ELECTRIC	2 918,97 € H.T.

Pour un montant global de travaux de 40 410,13 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à la majorité des voix (3 abstentions)** :

**ADOpte** le projet dans sa globalité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les commandes et avenants à intervenir à cet effet et régler les factures en découlant

**SOLLICITE** des subventions du Département (25%) et de l'Etat (DETR) (30%)

**AJOUTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune d'Ambrumesnil et que la dépense sera supportée par celui-ci

### **3- Détermination du nom de la rue du nouveau cimetière**

Monsieur le Maire expose qu'il faut trouver un nom à la rue qui mène au nouveau cimetière.

Plusieurs propositions sont faites par le conseil municipal, la rue du Stade, la rue des Etoiles...

Monsieur Letellier propose d'arrêter le nom définitif au prochain conseil et de laisser ainsi aux conseillers un peu plus de temps pour y réfléchir.

Trois propositions seront retenues et votées lors du prochain conseil.

### **4- Subvention exceptionnelle de 150 € à l'association EMMA**

A l'occasion de la campagne « Octobre Rose » et de l'inauguration du nouvel éclairage de la mairie, la commune souhaite verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association de dépistage du cancer du sein de Seine-Maritime EMMA.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

**VOTENT** pour le versement de cette subvention exceptionnelle

### **5- Pose d'un hydrant rue de l'Ancienne Mare face au stade**

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet V3D a été missionné, par la délibération du 06/11/2020 N° 2020-064 pour effectuer le diagnostic extérieur contre l'incendie (D.E.C.I.) de la commune et de ses hameaux.

L'étude est en cours et un premier rapport avec à l'appui le plan provisoire de la D.E.C.I. montre qu'il est nécessaire, pour protéger les futures constructions qui jouxteront le nouveau cimetière, de mettre en place un poteau incendie au niveau du parking du stade sur la rue de l'Ancienne Mare.

Deux devis ont été demandés :

VEOLIA 3 543,70 € H.T.

HYDRA 4 218,84 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTE** pour la pose du poteau d'incendie par l'entreprise VEOLIA

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les commandes et avenants à intervenir à cet effet et régler les factures en découlant

**SOLLICITE** des subventions du Département (800 €) et de l'Etat (DETR) (de 20 à 30%)

**AJOUTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune d'Ambrumesnil et que la dépense sera supportée par celui-ci à condition que ces travaux puissent attendre le printemps, auquel cas cette somme sera supportée par le budget 2021

Monsieur Letellier ajoute que des citernes seront à prévoir dans les années à venir pour protéger l'ensemble des habitations et que tous ces travaux seront étudiés en conseil dès la validation du projet par le S.D.I.S. c'est-à-dire dans un délai de 3 à 4 mois.

#### **6- Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 27 septembre 2021 afin de fixer le montant des Attributions de compensation définitives 2021.

Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation, le Conseil Communautaire a fixé à la majorité des 2/3 de ses membres, les Attributions de Compensations définitives 2021 conformément au tableau annexé.

Il appartient aux 79 Communes intéressées à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire n°202109-06, du 27 septembre 2021, de se prononcer, chacune, sur le montant de leur Attribution de Compensation.

Monsieur le Maire expose qu'à défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti, la Commune se verra attribuer une Attribution de Compensation 2021 calculée selon les modalités de droit commun.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la révision libre de son Attribution de Compensation pour 2021, c'est-à-dire 150 703,61 €, conformément au tableau annexé à la délibération du Conseil Communautaire n°2021-06 du 2 septembre 2021.

#### **7- Repas des Aînés**

Monsieur le Maire expose que le calendrier des fêtes 2020-2021 n'ayant pas été élaboré à cause de la crise sanitaire, le bureau a décidé dans l'urgence de la date du repas des aînés qui se tiendra le dimanche 21 novembre 2021.

Cette date a été choisie en fonction de la disponibilité de l'intervenante musicale, Madame Fabienne DEPORTE, qui, pour la somme de 400 € animera le repas.

Monsieur Letellier demande à la commission habituellement en charge de ces dispositions de bien vouloir excuser le bureau pour ce désagrément.

Celle-ci se réunira le mercredi 27 octobre à 17h30 pour le choix du menu, la préparation des colis pour les personnes absentes au repas ainsi que le choix des personnes qui effectueront le service et la préparation de la cérémonie de Noël ainsi que des colis de Noël.

Concernant les bons distribués l'année dernière aux aînés à dépenser chez nos commerçants locaux et à l'Auberge du Relais, Monsieur le Maire informe qu'ils ne seront valables que jusqu'au 31 novembre 2021, les différentes entreprises concernées seront averties et l'information sera mise sur le site.

Les membres du Conseil Municipal,

**à l'unanimité**, après avoir délibérés,

**DECIDENT** d'organiser un repas le Dimanche 21 novembre 2021 et d'inviter les personnes d'Ambrumesnil âgées de 63 ans dans l'année et plus, accompagnées de leur conjoint, à ce repas traditionnel

**DECIDENT** d'offrir un colis repas aux personnes âgées absentes à ce repas pour des raisons de santé.

**DECIDENT** de récompenser l'initiative sociale des serveuses qui officient lors du repas par un don de 100 € à chacun des bénévoles

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce repas

#### **8- Colis de Noël**

Le montant des colis de Noël pour l'année 2021 sera de 35 € pour une personne seule et 70 € pour un couple.

Les Membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibérés :

**VOTENT** en faveur de ces dispositions

#### **9- Concours des maisons fleuries 2021 – Règlement de la facture à l'entreprise BELLET**

Monsieur le Maire expose que chaque année, la municipalité organise le concours des « Maisons et jardins fleuris ».

Il est question de récompenser, sous forme de prix, c'est-à-dire des fleurs et/ou des plantes, des habitants de la commune qui entretiennent, fleurissent, agrémentent leur propriété tout au long de l'année.

La commission fleurissement se charge de passer deux fois dans l'année, une au printemps et une en été et d'établir un classement qui comprend plusieurs catégories :

- Jardins privés,
- Jardins visibles de la rue,
- Logements collectifs, façades, balcons.

Pour l'année 2021, 60 lauréats ont été récompensés dans les différentes catégories ci-dessus (voir tableau ci-joint).

Les prix ont été achetés à la pépinière BELLET.

Madame Creignou Béatrice demande, pour l'année prochaine, qu'il soit fait un deuxième devis chez un autre fournisseur.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à la majorité des voix (1 contre)** :

**VOTENT** pour que les pépinières BELLET soient réglées de leur facture du 30/09/2021 d'un montant de 825,00 €

### **10- Tarif des salles de location**

#### **Salle des Douze Etoiles d'Or**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**FIXE** les tarifs de location de la Salle des Douze Etoiles d'Or, et ce pour les contrats passés entre le **1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022**, c'est à dire :

<b><u>Vin d'honneur</u></b>	Commune	<b>65,00 €</b>
	Hors Commune	<b>110,00 €</b>
<b><u>Repas</u></b>	Commune	<b>280,00 €</b>
	Hors Commune	<b>400,00 €</b>

#### **Salle du Parvis**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**FIXE** les tarifs de location de la Salle du Parvis, et ce pour les contrats passés entre le **1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022**, c'est à dire :

<b><u>Vin d'honneur</u></b>	Commune	<b>85,00 €</b>
	Hors Commune	<b>130,00 €</b>
<b><u>Repas</u></b>	Commune	<b>300,00 €</b>
	Hors Commune	<b>420,00 €</b>

### **11- Tarif des concessions – ancien cimetière**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**FIXE** le tarif des concessions dans le cimetière à savoir :

**Concession de 50 ans** **180,00 €**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**

### **12- Tarifs des cavurnes – ancien cimetière**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**-FIXE** le tarif des cavurnes comme suit :

**Tarif**



Letellier a rencontré Monsieur Paté, propriétaire de la parcelle en bordure de route, le long de la rue de l'ancienne Mare, qui est actuellement à vendre. Il lui a proposé, pour trouver du foncier et permettre de ne pas casser l'existant, de lui racheter 1 couloir de terrain ou bien la parcelle dans sa totalité. Monsieur Paté ne pouvant se permettre de vendre plus d'un mètre de couloir pour que sa parcelle reste correcte au niveau surface pour de potentiels acquéreurs, sachant que ce mètre ne suffira pas pour le passage des câbles, une proposition pour l'achat de la parcelle entière a été faite pour un montant de 42 000 €. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour délibération. En attendant, au vu de l'accord à l'unanimité du conseil présent, une demande de réservation va être faite auprès de Monsieur Paté.

- Aide au permis : Suite à la réflexion sur l'aide aux jeunes pour le permis de conduire, Monsieur Letellier et Monsieur Quibel se sont rendus à une réunion à Bacqueville en Caux à laquelle participaient l'AMF76 (Association des Maires de Seine-Maritime) et le CDG76 (Centre de Gestion de Seine-Maritime). La question a été posée et c'est un dispositif pratiqué par le Département. Une convention entre la commune et les jeunes sera à signer, la commune doit être assurée pour ces jeunes et ceux-ci doivent être inscrits à une auto-école. Ce dossier sera étudié en commission des affaires sociales et proposé à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux a diffusé une note aux mairies afin de parfaire l'information des dossiers en cours et d'éviter que des rumeurs infondées ne circulent. Concernant le projet de centre aquatique sur Val de Saâne, les échanges se poursuivent avec le Monsieur le Préfet et ses services pour assurer la construction sur la commune retenue. Une modification du plan local d'urbanisme de Val de Saâne devra être envisagée. Pour l'hôtel communautaire, cela est plus compliqué. Monsieur le Préfet a indiqué qu'il n'accepterait aucun permis de construire sur le terrain choisi qui est classé en agricole, et qu'aucune modification de l'urbanisme sur la commune de Bacqueville en Caux ne serait toléré. La Communauté de Communes doit donc se résoudre à trouver un autre lieu d'implantation. Les projets sont compliqués à mettre en place et prennent plus de temps du fait de l'application de certaines lois et de la lourdeur administrative française.
- Monsieur Sancier demande si le conseil est informé d'une potentielle visite du site P.T.L. le 17 novembre prochain. Des renseignements vont être pris auprès de l'entreprise, Mesdames Béatrice Creignou, Monique Forestier et Messieurs Alain Bodot et Dominique Sancier seraient intéressés.
- Monsieur Sancier pose la question à savoir si le règlement du loyer de Monsieur Yennek est bien effectué. Ces renseignements vont être pris auprès de la trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.